



AVIS PUBLIC

APPROBATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT RV-1802

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que :

Lors d'une séance tenue le 7 juillet 2026, le conseil municipal a adopté le règlement ci-après :

RÈGLEMENT RV-1802 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES CONDUITES D'ÉGOUTS ET D'EAU POTABLE SUR LES RUES PELCHAT ET PIETTE ET LEUR FINANCEMENT PAR EMPRUNT

Ce règlement décrète divers travaux de réfection des conduites d'égouts et d'eau potable sur les rues Pelchat et Piette et autorise un emprunt de 5 813 600 \$ pour le financement du projet. Le terme total de l'emprunt et de ses refinancements est fixé à 20 ans et une taxe spéciale est imposée à l'ensemble des immeubles imposables de la municipalité pour son remboursement.

APPROBATION PAR LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES

Le règlement ci-dessus a reçu l'approbation de la ministre des Affaires municipales, le 28 août 2026.

CONSULTATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

Toute personne intéressée peut consulter le règlement indiqué dans cet avis, au Greffe de la Ville de Boisbriand, au 940, boulevard de la Grande-Allée, bureau 120, durant les heures régulières de bureau et sur le site Internet de la Ville au boisbriand.ca.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que le règlement indiqué dans cet avis entre en vigueur conformément à la loi.

Boisbriand, ce 31 août 2026.

La directrice et greffière
Service juridique e greffe
2026.53